



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guyane

Question écrite n° 17190

## Texte de la question

Mme Christiane Taubira interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la surpopulation carcérale qui frappe le centre pénitentiaire de Rémiré-Montjoly. Ce centre pénitentiaire se trouve dans l'impossibilité d'accueillir d'autres détenus compte tenu de sa capacité d'accueil maximale à l'ouverture qui était fixée à quatre cent vingt détenus, alors que la population carcérale actuelle est de six cents détenus. Les dispositions en vigueur exigent que le seuil de capacité maximale fixé pour les maisons d'arrêt ne soit pas dépassé. Or il s'avère que la surpopulation carcérale se porte principalement sur les maisons d'arrêt. Chaque quartier de détention comprend cinquante-cinq prévenus au lieu des vingt-sept exigés par les textes. Les cellules prévues pour un détenu accueillent jusqu'à trois détenus et celles prévues pour quatre peuvent accueillir jusqu'à huit détenus. Il y a une dégradation systématique du matériel informatique et sportif qui contribue à l'insertion des détenus, du fait de leur utilisation trop fréquente. Les surveillants pénitentiaires sont de plus en plus exposés au phénomène de violence de la part des détenus et entre détenus, tandis que le nombre de cellules en quartier disciplinaire demeure insuffisant. Il arrive qu'un détenu sanctionné par le conseil disciplinaire purge sa peine jusqu'à quatre mois après la décision du conseil. En attendant la construction du centre pénitentiaire prévu sur la ville de Saint-Laurent-du-Maroni, faute de place, un détenu de longue peine est transféré sur l'Hexagone, ce qui provoque un surcoût pour la collectivité. Elle lui demande de lui faire savoir s'il envisage, et dans quels délais, de normaliser l'accueil du centre pénitentiaire de Rémiré-Montjoly, en hébergeant en un autre lieu les prévenus relevant de maison d'arrêt.

## Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'il est parfaitement conscient de la situation préoccupante du centre pénitentiaire de Rémiré-Montjoly du fait de l'augmentation constante de la population qui y est incarcérée. Au 1er octobre 2003, l'effectif du centre pénitentiaire était de 626 détenus pour une capacité théorique de 469 places et les trois bâtiments de la maison d'arrêt étaient occupés à plus de 150 %. Des solutions, à court terme, sont à l'étude pour tenter de maîtriser les conséquences de l'augmentation de la population pénale. Il s'agit d'examiner la faisabilité de la construction d'un nouveau bâtiment sur le domaine même du centre pénitentiaire de Rémiré-Montjoly. Celui-ci, d'une capacité envisagée de 50 places minimum, présenterait la même architecture que l'établissement existant. A cette fin, une étude technique chiffrée des travaux est en cours.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Christiane Taubira](#)

**Circonscription :** Guyane (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17190

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 avril 2003, page 3289

**Réponse publiée le :** 10 février 2004, page 1069